

« A room of one's own » Virginia Woolf  
La bibliothèque pour adolescents de TOYEN (Oslo)

# DOSSIER DE PRESSE



## COÛT DE LA RENTRÉE DES ÉTUDIANT.E.S GÉOGRAPHES

### 2020



5ème édition de l'indicateur AFNEG  
du coût de la rentrée.

AVANT-PROPOS .....	1
L'AFNEG .....	2
ANALYSE DE L'INDICATEUR .....	3
Présentation de l'indicateur .....	3
Le coût de la rentrée 2020 .....	4
Présentation des chiffres de la rentrée 2020 .....	4
FOCUS .....	9
La crise sanitaire .....	9
Le bien-être étudiant .....	9
Les Transports .....	10
LE COÛT DES ÉTUDES EN GÉOGRAPHIE .....	11
Des ouvrages coûteux mais indispensables pour réussir ses études .....	11
Des travaux pratiques aux enseignements informatiques .....	12
Le coût des frais d'impression .....	13
Le coût du terrain .....	13
LES REVENDICATIONS DE L'AFNEG .....	14
Le logement .....	14
Les transports .....	14
Les matériels et produit de consommation .....	15
La Géographie numérique .....	15
Les sorties de terrains .....	16
MÉTHODOLOGIE .....	17
Les frais de la vie courante .....	17
Les frais spécifiques de rentrée .....	19
RÉFÉRENCES ET CONTACTS .....	20
PARTENAIRES .....	21



Depuis plusieurs années les étudiant.e.s et leurs représentant.e.s militent en faveur d'un **investissement massif** de l'Etat dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche. L'AFNEG fait partie de ces représentant.e.s. L'Enseignement Supérieur et la Recherche d'aujourd'hui ne **satisfont plus les besoins** des étudiant.e.s. Besoin de lieux d'études accessibles, besoin de formations ancrées dans l'actualité -pédagogique et professionnelle- besoin de préparation au monde du travail, besoin de pouvoir étudier sereinement... S'il est du devoir de l'Etat d'assurer l'accès à l'enseignement supérieur à celles et ceux qui le souhaitent, il est aussi de son devoir de leur permettre de suivre leur cursus dans les **meilleures conditions, qu'elles soient matérielles, financières, ou morales**. L'AFNEG se positionne, et milite, pour un investissement permettant à chaque personne qui le souhaite d'intégrer l'enseignement supérieur. Cet investissement doit être fait directement dans les lieux d'enseignement. Mais il doit aussi être fait de manière à **protéger au maximum les étudiant.e.s des iniquités, et des problèmes de la vie**.

Comme les indicateurs calculés les quatre années précédentes, ce coût de la rentrée 2020 pour un.e étudiant.e géographe met en lumière les frais liés à l'entrée dans l'enseignement supérieur, sans privation, aucune. Comme les indicateurs précédents, il dévoile des **coûts toujours trop élevés** pour un.e étudiant.e. Protéger les étudiant.e.s des iniquités et des problèmes de la vie c'est s'assurer de réduire au maximum les risques d'obstacles à la réussite indépendants de leur volonté.

Tout.e étudiant.e devrait pouvoir **tendre à l'indépendance financière et matérielle**. Cependant les chiffres le montrent : Avec un coût de la rentrée 2020 à **2 564,32€** il est impossible pour un.e étudiant.e d'entrer dans l'enseignement supérieur sans aide extérieure et/ou sans privations. A ce moment **c'est à l'Etat d'investir, et de s'investir**. Il est urgent de développer et de promouvoir davantage les différentes aides aux étudiant.e.s. Parce qu'il n'est pas tolérable que certain.e.s se privent de soins médicaux par manque de moyens et/ou de connaissance des aides à leur disposition, il n'est pas tolérable que les étudiant.e.s n'ayant pas les moyens de payer un loyer, mais n'ayant pas été accepté en résidence CROUS renoncent à leurs études parce qu'ils et elles ne peuvent se rendre sur leur lieu d'études. Il n'est pas tolérable que des étudiant.e.s sautent des repas pour réaliser des économies. Pour subvenir à leurs besoins la moitié des étudiant.e.s travaillent en parallèle leurs études. Et trop peu de dispositifs sont mis en place pour les aider.

Les études supérieures sont un moyen d'**émancipation pour tou.te.s**. C'est aussi l'un des derniers instants de la vie pendant lequel il est encore possible de tenter de gommer les iniquités sociales. C'est pourquoi l'AFNEG milite, et militera, en faveur d'un **enseignement supérieur humaniste, ouvert**, et qui n'oublie pas que c'est par la **pluralité** qu'il s'enrichira.

L'Association Fédérative Nationale des Étudiant.e.s en Géographie et disciplines territoriales est une association de loi 1901 créée en 2007 pour représenter les étudiant.e.s en géographie à l'échelle nationale. Notre fonctionnement est fondé sur la démocratie participative. Notre réseau, représentant 5 000 étudiant.e.s en géographie dans les universités françaises, se compose d'une quinzaine d'associations d'étudiant.e.s ainsi que de leurs membres.

Le modèle fédéral qu'offre l'AFNEG aujourd'hui répond à un besoin des associations fondatrices de se regrouper au sein d'une même instance pour décider de positions communes à tou.te.s les étudiant.e.s géographes, quelque soit leur université ou leur année d'études. La construction de la fédération a permis aux associations et à leurs étudiant.e.s d'être représenté.e.s au delà des murs de leurs universités.

L'AFNEG permet aussi la valorisation d'une culture propre aux formations qu'elle représente. Elle peut porter, et porte, au niveau national, des projets de promotion de la culture géographique, et oeuvre au quotidien en faveur de l'orientation et de l'insertion professionnelle des lycéen.ne.s et des étudiant.e.s.

Ainsi les étudiant.e.s des disciplines territoriales, grâce au modèle de démocratie participative de la fédération ont un poids dans le contenu de leurs formations, dans les positions de l'AFNEG, dans les projets mis en place dans leurs universités. Ils sont aussi plus facilement au contact de celles et ceux qui défendent et font appliquer leurs droits.

L'AFNEG est adhérente à la FAGE, la Fédération des Associations Générales Étudiantes, afin de porter la voix des géographes dans les décisions de la première organisation étudiante de France et d'être proactive sur les problématiques de l'enseignement supérieur Français.



*Photo du bureau de l'AFNEG et des administrat.rice.teur.s présent à un week end de formation en 2019*

## Présentation de l'indicateur

L'indicateur du coût de la rentrée de l'AFNEG, publié pour la cinquième année consécutive, illustre le coût moyen de la rentrée pour un.e étudiant.e primo entrant.e en licence de géographie à l'université, sans double inscription, non boursier.ère et vivant seul.e en dehors du domicile familial. Il se compose de plusieurs postes de dépenses répartis en deux catégories :

### Frais de la vie courante :

Il s'agit des frais relativement fixes au cours des différents mois de l'année, déboursés à la rentrée pour le mois de septembre. Cela comprend notamment loyer et charges locatives, alimentation, loisirs, transports, téléphone et internet, vêtements et produits d'hygiène.

### Frais spécifiques à la rentrée universitaire :

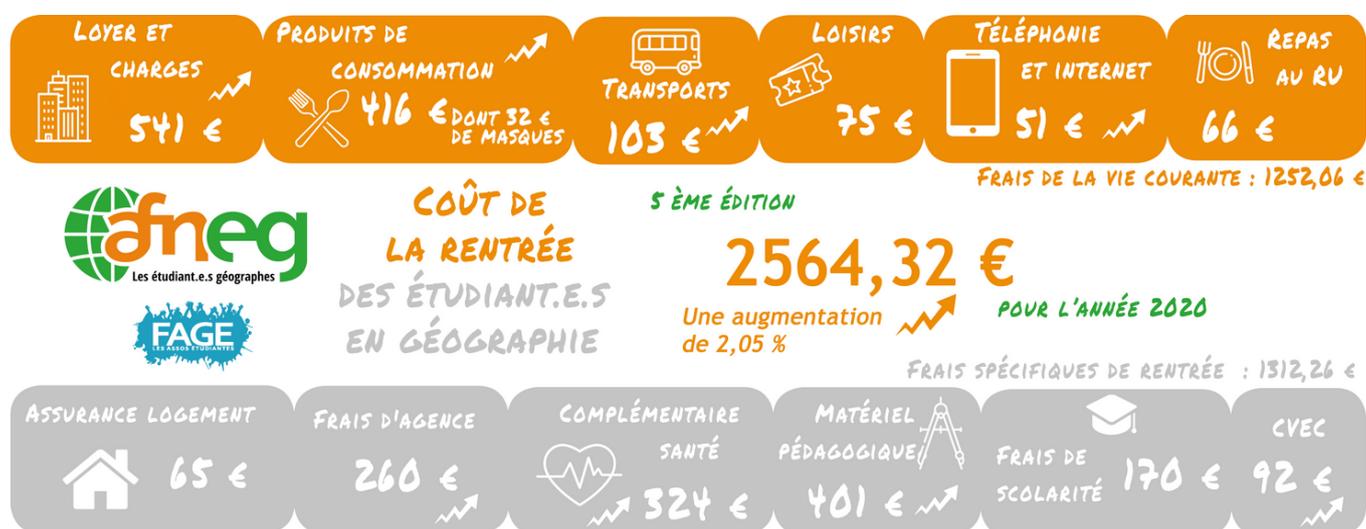
Frais d'inscription, CVEC, frais d'agence, souscription à une assurance logement, une complémentaire santé et le matériel pédagogique.

Une partie de ces postes de dépenses comporte des frais variant d'une région à une autre. Une première moyenne est donc réalisée pour la région Île de France et une seconde moyenne comprend les autres régions métropolitaines. Une moyenne nationale est ensuite réalisée, pondérée par le nombre d'étudiant.e.s. Pour calculer cet indicateur, l'AFNEG se base sur celui réalisé par la FAGE.

Cet indicateur est un indicateur théorique, permettant d'estimer le coût total de la rentrée pour des études dans des conditions optimales, sans restriction. Il permet d'obtenir une vision globale de ce que doit dépenser en moyenne un.e étudiant.e en France lors de sa première rentrée universitaire, afin de réunir toutes les conditions pour la réussite de ses études. Sa méthode de calcul, basée sur un profil unique, permet des comparaisons d'année en année mais également entre filières ou territoires.

Des frais spécifiques aux études de géographie sont intégrés dans le calcul de l'indicateur. En prenant en compte ces frais spécifiques on peut alors analyser plus en détail ce qu'un.e géographe primo-entrant.e dépensera pour sa rentrée, à la différence d'autres filières. On constate une hausse du coût depuis l'année 2019 dont l'évolution est détaillé ci-après.

## Le coût de la rentrée 2020



## Présentation des chiffres de la rentrée 2020

Pour la rentrée 2020, un.e étudiant.e entrant en première année de licence de géographie devra déboursier 2 564,32 € pour une rentrée optimale, soit une augmentation de 2,05 % par rapport à 2019. Cette dépense comprend, comme indiqué plus haut, les frais de la vie courante qui seront les frais mensuels de l'étudiant.e, et les frais spécifiques, dépensés uniquement au moment de la rentrée universitaire. Les frais spécifiques à la rentrée s'élèvent à 1 312,26 € tandis que les frais de la vie courante s'élèvent à 1 252,06 €.

- Hausse annuelle de la CVEC

L'acquittement de la CVE-C, Contribution Vie Étudiante et de Campus, est obligatoire depuis 2018. Elle concerne tou.te.s les étudiant.e.s entrant à l'université, sauf les boursier.e.s, les demandeur.se.s d'asile, les réfugié.e.s et les bénéficiaires de la protection subsidiaire. Cette somme est ensuite reversée au CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) de l'académie référente qui la redistribue en partie aux universités et à d'autres établissements de formation. La CVEC voit son montant varier d'une année sur l'autre car elle est indexée sur l'inflation. Elle s'élève ainsi pour la rentrée 2020 à 92€.



- Les complémentaires santé

Le coût des complémentaires santé reste élevé cette année, et représente 24% des frais spécifique de rentrée des étudiant.e.s. Elles ne sont pas obligatoires mais permettent un meilleur accès aux soins. Rappelons que ce sont 30% des étudiant.e.s qui renoncent aux soins pour des raisons financières, l'accès à une mutuelle efficace est donc un enjeu important pour la santé des étudiant.e.s. À ces faits il faut ajouter des délais de remboursement généralement longs, ayant un effet dissuasif pour celles et ceux ayant une mutuelle.



- Les frais d'inscription

Les frais d'inscription à l'université restent cette année encore identiques pour les étudiant.e.s français.e.s ou européen.ne.s. En temps normal ces derniers sont indexés par décret sur l'inflation et leur hausse devait s'élever à 1,2 % pour la prochaine année universitaire. Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, a cependant annoncé qu'une exception sera faite pour la rentrée 2020-2021 en raison de la crise sanitaire.

Pour les étudiant.e.s en licence ces frais s'élèvent à 170 €, pour les étudiant.e.s en master à 243 € et 380 € pour les doctorant.e.s. Il est cependant à noter que depuis le 1<sup>er</sup> Juillet 2020 le Conseil d'Etat a ouvert la possibilité pour l'Etat d'augmenter les frais d'inscription pour les étudiant.e.s extra-européen.ne.s, frais qui représentent 10 fois ce que payent les étudiant.e.s communautaires.



- Les produits de consommation

Les produits de consommation courante sont en hausse du fait de l'inflation. Ces produits comportent des vêtements, des produits d'hygiène ainsi que du matériel informatique. Il s'agit de produits indispensables et souvent de première nécessité. En raison de la crise sanitaire, l'achat de masque a été également comptabilisé dans les produits de consommation.

Des coûts supplémentaires associés aux menstruations s'ajoutent : protections hygiéniques et médicaments (parfois non remboursés). Ces produits ne sont pas épargnés par l'inflation et la précarité menstruelle continue de s'étendre à de plus en plus d'étudiant.e.s. Actuellement seule une mutuelle étudiante propose un remboursement partiel des protections hygiéniques. Il est nécessaire que les mutuelles, étudiantes ou non, l'Etat, et les universités, se saisissent de ces initiatives et dispositifs, pour proposer à tout.e étudiant.e en ayant besoin un moyen de se prémunir des manques en période menstruelle.



- Le logement

Une augmentation du coût des loyers est également à notifier : Selon la FAGE la hausse des loyers est de 2,85% pour la rentrée 2020. Ce coût représente le plus gros poste de dépense de l'indicateur.

L'ensemble des frais liés au logement (premier loyer, assurance et frais d'agence) représente presque 34% du coût de la rentrée. Les logements sont trop peu nombreux et trop souvent, les offres en résidences et cité universitaire des CROUS ne sont pas assez développées. Les étudiant.e.s sont amené.e.s à devoir chercher un bien à louer dans le parc foncier privé, et les loyers y sont bien plus élevés. Les aides sociales accordées aux jeunes sont très inégalitaires car elles ne tiennent pas compte du bassin d'habitation, ni de la situation familiale, mais uniquement de la surface au mètre carré.

Ainsi nombre d'étudiant.e.s arrivent dans leur ville d'études sans avoir trouvé de logement, ce qui les place quasiment d'office dans une situation d'extrême précarité. Des dispositifs gérés par les associations du réseau de la FAGE ont vu le jour pour accompagner au mieux les étudiant.e.s, mais le manque de logements se fait de plus en plus problématique à chaque rentrée. Il devient urgent d'investir massivement dans la construction de résidences étudiantes, d'ouvrir le parc social public aux étudiant.e.s, et de développer encore davantage les aides au logement à destination des jeunes.

- Le ticket RU



Cette année, contrairement à l'année précédente, Le prix du repas en Restaurant Universitaire du CROUS n'augmente pas, le ticket reste ainsi à 3,30€. L'AFNEG salue le passage à 1€ du repas pour les étudiant.e.s boursier.ère.s, résultat de l'investissement de la FAGE, de ses élu.e.s et de son réseau. Cependant cette tarification ne doit pas être une excuse pour ne pas faire perdurer le travail sur les tarifs à destination des étudiant.e.s non boursier.ère.s. En effet les étudiant.e.s qui ne s'inscrivent pas dans le système de bourses ne sont pas pour autant plus protégé.e.s des manques, ils et elles sont pour certain.e.s dans une situation de précarité certaine, car rappelons le, le système d'aides ne prend pas en compte tous les aspects de la vie.

- Les coûts spécifiques aux géographes



Le poste de dépense vêtements & hygiène comprend d'autres types de consommables, dont des frais numériques. L'achat d'un ordinateur est ainsi intégré, mais ce coût est mensualisé et l'indicateur intègre donc la mensualité de septembre. La mensualité intégrée au coût de la rentrée de l'AFNEG est supérieure à la mensualité intégrée au coût de la rentrée de la FAGE. En effet, les géographes doivent investir dans des ordinateurs souvent plus puissants et plus coûteux en raisons des logiciels utilisés dans leur cursus, en géographie numérique, tel que ceux pour les systèmes d'information géographique (SIG), quels qu'ils soient, ou des logiciels de Dessin Assisté par Ordinateur (DAO) pour la cartographie. Nous intégrons également le coût mensualisé d'une licence de DAO.

Cette année, les coûts nécessaires aux sorties de terrain, souvent imposées dans les cursus universitaires, ont été ajoutés au calcul. Le coût exposé ici résulte d'un recensement national effectué auprès des associations du réseau de l'AFNEG. Ces sorties de terrain, primordiales dans la formation des géographes sont, selon les universités, prises en charge par les Unités de Formation et de Recherche, ou laissées à la charge des étudiant.e.s, impactant alors leur budget.

Dans le matériel pédagogique, en plus du matériel de base nécessaire à tout.e étudiant.e, nous incluons des ouvrages indispensables pour des études dans des conditions optimales. C'est à dire des ouvrages qu'il est nécessaire de posséder au quotidien. Les travaux pratiques en géographie (cartographie, et géographie physique notamment), imposent également des dépenses supplémentaires en fournitures diverses. Ces dépenses, pouvant paraître faibles, entraînent, mises bout à bout, des frais quotidiens élevés, et pourtant indispensables.

## La crise sanitaire

Dans la situation de crise sanitaire mondiale liée à la COVID-19, les étudiant.e.s auront à charge des dépenses liées à l'acquisition de masques, qui seront rendus obligatoires au sein des centres universitaires.

En suivant les réglementations de l'Afnor (Association Française de Normalisation), en confrontant de nombreux comparatifs de prix, et tout en laissant la possibilité aux étudiant.e.s de choisir entre les "masques chirurgicaux" et "grand public" (réutilisables), nous observons un coût supplémentaire de 31,75€ par mois.

Ces frais vont fortement impacter le budget des étudiant.e.s, qui peinent déjà à acheter des denrées alimentaires et le matériel nécessaire à leurs études. Il est ainsi nécessaire que les universités s'emparent de cette question, et proposent au plus grand nombre des solutions adaptées, à leur charge, et non à celle des étudiant.e.s.



## Le bien-être étudiant

Les loisirs représentent 6 % des frais de la vie courante. C'est cependant le principal poste de dépenses qui est impacté lorsque les étudiant.e.s doivent réduire leur budget.

Rappelons que pourtant les loisirs sont un élément important lié au bien-être étudiant, et donc à la réussite des études. Dans une enquête de l'Observatoire de la Vie Étudiante en 2016, 59,4% des étudiant.e.s ont dit avoir ressenti du stress, 31,9% de la déprime et 28,4% un sentiment d'isolement la semaine précédant la réponse à l'enquête. Un accès facilité aux loisirs aurait permis, et permet, de faire diminuer significativement, ces chiffres.

Il ne faut surtout pas négliger l'importance des loisirs, en particulier suite à la période de confinement. D'après une enquête commandée par la FAGE et réalisée par l'IPSOS, 73% des étudiants déclarent avoir été affecté au niveau psychologique, affectif ou physique par le confinement et 23% reconnaissent avoir eu des pensées suicidaires.

Un épanouissement et une forte réussite des étudiant.e.s dans l'enseignement supérieur ne pourront être accompagnés que d'un accès facilité à la culture et à des loisirs divers, ainsi que d'un soutien aux associations étudiantes, principales actrices de la lutte contre l'isolement.

La réussite universitaire dépend en effet du bien être physique et mental des étudiant.e.s qui, privé.e.s d'activités extra-universitaires ne peuvent travailler dans les conditions les plus sereines.

## Les transports

Le transport représente 8,2 % des frais de vie courante. Beaucoup d'étudiant.e.s restent encore très dépendant.e.s de leur voiture lorsqu'ils.elles n'habitent pas dans leur ville d'étude, certain.e.s prennent aussi le train, lorsque les transports en commun ou alternatifs ne sont pas assez développés. Pour les étudiant.e.s résidant dans leur ville d'études les frais liés au transports en commun peuvent aussi être élevés, peuvent aussi s'ajouter des frais liés aux parkings payants pour les étudiant.e.s venant à l'université en voiture, ou qui doivent se garer en ville le temps de leur présence dans leur appartement.

Finalement, les frais liés aux transports, qui sont des frais nécessaires pour les étudiant.e.s impactent la vie à plusieurs niveaux. Les économies relatives à ces dépenses peuvent se faire aux dépens des visites familiales, si celle-ci ne se situe pas dans la ville d'études, aux dépens de dépenses alimentaires ou pour les loisirs. Le mode de déplacement, et la localisation du logement des étudiant.e.s, influent aussi sur les temps de trajet pour rejoindre le site universitaire.



Il est ainsi important que des mesures soient mises en place pour réduire le poids de ces frais dans le budget des étudiant.e.s. Les transports sont d'autant plus actuels que les questions environnementales s'ajoutent aux problématiques financières. Ainsi repenser les mobilités pour permettre aux étudiant.e.s d'être acteurs et actrices de la transition écologique, sans mettre en péril leurs finances est un enjeu de taille.

## Des ouvrages coûteux mais indispensables pour réussir ses études

En licence de géographie comme dans de nombreuses formations, un certain nombre de références bibliographiques sont conseillées aux étudiant.e.s. Au sein de ces références, des ouvrages sont indispensables comme les manuels généralistes. En géographie physique (géologie, pédologie, milieux naturels...), les enseignements peuvent être difficiles à suivre pour des étudiant.e.s n'ayant pas eus de cours de sciences de la vie et de la terre au lycée et l'inverse est aussi vrai pour les lycéen.ne.s n'ayant pas eu de cours de sciences sociales pour la géographie humaine (urbanisme, géographie rurale, économie géographique, enquête en sciences sociales...).

Les manuels sont alors complémentaires des cours dispensés, et posséder son propre manuel est un réel avantage. Les manuels généralistes peuvent cependant être très coûteux, créant ainsi une inégalité au sein d'une promotion entre ceux pouvant y avoir accès quand ils le veulent et les étudiant.e.s plus précaire, dépendant des stocks disponibles en bibliothèque. Les fonds des bibliothèques universitaires ne permettent alors pas de fournir une quantité suffisante d'exemplaires pour le nombre d'étudiant.e.s concerné.e.s. En plus de ces ouvrages, les étudiant.e.s auront souvent besoin de consulter des livres très spécifiques dans des domaines précis, pour des exposés ou des rapports (Gestion de milieu naturel, aménagement urbain, préservation de patrimoine...). Ouvrages souvent difficilement trouvables à la bibliothèque, et nécessitant ainsi un achat quasiment obligatoire car les exposés et les rapports représentent des coefficients importants dans la moyenne d'un.e étudiant.e.s.



Dans tous les cas, nous considérons que posséder son propre ouvrage est un avantage et permet de travailler dans des conditions optimales. En effet, lors de l'enquête menée par l'AFNEG auprès d'étudiant.e.s en licence de géographie en 2019, 33,6% des répondant.e.s ont préféré acheter leur propres ouvrages et 25,2% des répondant.e.s les ont empruntés dans leur bibliothèque universitaire alors qu'il.elle.s auraient préféré posséder leur propre exemplaire.

## Des travaux pratiques aux enseignements informatiques

Les travaux pratiques sont nombreux en licence de géographie. Durant les années de licence, des enseignements de géographie ou de cartographie sur papier demandent du matériel spécifique : papier calque, papier millimétré, compas, crayons de couleur, stylos spécifiques ou feutres fins, carnet de croquis...

La géographie est également une discipline numérique, tou.te.s les étudiant.e.s en géographie suivent des cours de Cartographie Assistée par Ordinateur (CAO), Dessin Assisté par Ordinateur (DAO), et Systèmes d'Information Géographique (SIG). Ces enseignements sont complémentaires afin d'apprendre à réaliser des cartes d'analyse thématique ou bien des cartes de synthèse. Ils se déroulent dans des salles informatiques disposant d'ordinateurs équipés des logiciels nécessaires, mais il est souvent indispensables de bénéficier d'un accès personnel à ceux-ci. Certaines universités mettent à disposition des étudiant.e.s des ordinateurs en accès libre équipés, mais ce n'est pas systématique. A l'instar des ouvrages, posséder ces logiciels sur son ordinateur est un avantage non négligeable.



D'après notre enquête menée auprès d'étudiant.e.s en licence, 88% des répondant.e.s ayant déjà utilisé des logiciels de SIG ont indiqué ressentir le besoin de les posséder sur leur ordinateur personnel. En dessin vectoriel, le logiciel Adobe Illustrator est souvent présenté en cours et possède des atouts importants, c'est pourquoi nous avons inclus son acquisition dans le coût de la rentrée. Dans le domaine des SIG, certaines universités mettent à disposition des licences gratuites du logiciel ArcGIS. Ces logiciels nécessitent des ordinateurs plus puissants que ceux généralement choisis par les étudiant.e.s, et imposent donc un investissement plus important. Leur maîtrise est primordiale en géographie. Elle fait en effet partie des compétences exigées à l'issue de l'obtention de la licence et donne aux étudiant.e.s une plus-value indéniable pour leur insertion professionnelle.



## Le coût des frais d'impression

En géographie, licence ou master, de nombreux enseignements comportent un ou des projets d'études à réaliser seul.e ou en groupe, sur l'ensemble du semestre. Dans de trop nombreux cas il est demandé d'imprimer et de faire relier les rapports de projet. Des dossiers parfois volumineux ont un coût, d'autant plus élevé qu'ils comportent des illustrations (cartes, photos de terrain...) rendant l'impression couleur indispensable. En master, en plus des dossiers des mémoires de recherche ou de stage sont également à imprimer, parfois en plusieurs exemplaire pour transmettre aux chercheur.e.s ou professionnel.le.s concerné.e.s.

## Le coût du terrain

En Licence comme en Master, les sorties de terrain sont fréquentes en géographie. Leur organisation et leur fréquence sont variables selon les universités, leur emplacement géographique et les effectifs des promotions. Tout.e étudiant.e en géographie est cependant amené.e à réaliser plusieurs sorties de terrain au cours de ses études. Il s'agit d'un élément central en géographie, permettant de mettre en évidence les notions vues en cours. Plus généralement le travail de terrain permet de développer son sens de l'observation et de récolter des données, première étape d'une analyse approfondie d'un sujet.

Lors de stages de terrain se déroulant sur plusieurs jours, les frais de déplacements, s'ils sont à la charge de l'étudiant.e, peuvent atteindre des sommes conséquentes.



Comme expliqué précédemment les coûts des sorties de terrains sont très variables sur une année en fonction des Universités. Ainsi certain.e.s étudiant.e.s en géographie ne déboursent pas un seul euro de toute leur licence pour leurs sorties de terrain, quand d'autre en paieront plusieurs dizaines.

Aussi, lorsque les universités proposent des sorties de terrain gratuites, elles sont souvent de moindre envergure et ne permettent qu'une faible acquisition de compétences de terrain. Ce qui est d'autant plus préjudiciable lorsque l'on sait que ces sorties de terrains seront des éléments importants lors candidatures en stage ou en master.

## Logement

Il est urgent de fournir aux étudiant.e.s des logements en nombre conséquent. Aucun.e jeune ne devrait arriver dans sa ville d'études sans solution de logement. Ainsi, les CROUS doivent mettre en chantier de nouvelles résidences étudiantes, et le nombre de logements doit s'adapter à l'augmentation du nombre d'étudiant.e.s chaque année.

Les collectivités ont aussi leur rôle à jouer en proposant des projets en lien avec les bailleurs sociaux ou d'autres acteurs proposant des logements avantageux pour les étudiant.e.s. De nouveaux types de logements étudiants se développent sur l'ensemble du territoire tels que les logements intergénérationnels pour lutter contre l'isolement et favoriser le lien social, ou les colocations à projet solidaires, il est impératif d'accompagner ces nouveaux projets.

## Les transports

Nous devons agir sur 3 types d'actions pour limiter les frais de transport des étudiant.e.s. Les tarifs préférentiels et l'abonnement sur les voyages en trains doivent être revus à la baisse, limitant ainsi l'utilisation de la voiture pour les étudiant.e.s ne pouvant pas résider en ville et réduisant le coût de ces transports.

De manière similaire le coût des abonnements des transports en commun des villes doit diminuer, et la possibilité de prendre des abonnements mensuels à tarifs réduits, avec une possibilité d'arrêt anticipé de l'abonnement annuel doit être possible pour les étudiant.e.s, ces derniers restant parfois moins de 10 mois dans leur ville d'études.

Un autre moyen de développer le transport à moindre coût pour les étudiant.e.s est la mise en place de pistes cyclables et d'offres de location ou d'acquisition de vélo à bas prix. En plus de baisser le budget lié au transport ce dernier point est également bon pour la santé des étudiant.e.s, pour l'environnement et pour les villes.

## Matériels et produits de consommation

Pour les étudiant.e.s les plus précaires, l'université doit leur permettre d'accéder au matériel incontournable en bibliothèque ou dans les salles de cours. Il est primordial que les bibliothèques universitaires se dotent des ouvrages généralistes et spécifiques en nombre suffisant pour permettre aux étudiant.e.s de les emprunter s'ils ne peuvent pas acheter leur propre exemplaire. Il est aussi important que les enseignant.e.s-chercheur.euse.s adaptent le plus possible leurs cours en fonction des ouvrages présents à la bibliothèque. Pour les travaux pratiques, du matériel pourrait être mis à disposition des étudiant.e.s pendant les cours. Les bibliothèques universitaires doivent également mettre à disposition des imprimantes noir et blanc et couleur ainsi qu'un système de reliure en libre-accès.

Les universités doivent aussi constituer un stock de masques et de gel hydroalcoolique conséquent qu'elles pourront mettre à disposition des étudiant.e.s à la rentrée pour ne pas faire peser ces frais supplémentaires sur ceux déjà nombreux de la vie courante.

Il est également important que les universités prennent en compte les enjeux de la précarité menstruelle en soutenant les actions des associations organisant des collectes et en mettant des protections à disposition des étudiant.e.s. Les mutuelles doivent également approfondir et généraliser les offres de prise en charge des protections hygiéniques.

## Géographie numérique

Pour la pratique des SIG, l'AFNEG se positionne en faveur de l'utilisation des deux logiciels principaux, tous deux très demandés sur le marché de l'emploi. Il est essentiel de permettre à chaque étudiant.e de posséder une licence étudiante du logiciel ArcGIS sur son ordinateur personnel. Le cas échéant, l'université doit s'assurer que des ordinateurs disposant de ces logiciels sont accessibles aux étudiant.e.s, et sur de vastes plages horaires. Des systèmes de prêt d'ordinateurs possédant les logiciels mentionnés peut également être mis en place, sur de vastes plages horaires.

## Les sorties de terrains

L'AFNEG demande le maintien, ou selon les situations, l'augmentation du nombre de sorties de terrain. Cependant, les stages de terrain de longue durée dans des destinations éloignées ne doivent pas être aux frais des étudiant.e.s. Cela est illégal dans les cas où le voyage de terrain représente un élément obligatoire de la validation d'un enseignement, et par extension du diplôme.

Nous demandons donc une augmentation du budget des UFR pour permettre une meilleure prise en charge des coûts associés aux sorties de terrain. Le sous-financement généralisé des facultés de sciences humaines et sociales ne doit ni impliquer le sacrifice d'un exercice essentiel dans la qualité de la formation, ni le rendre inaccessible aux étudiant.e.s les plus précaires.

De plus, le calcul du montant des formations se base uniquement sur le nombre d'étudiant.e.s et de parcours, sans tenir compte des spécificités de chaque filière. Au sein des universités, la gestion du budget destiné à la formation est donc à revoir.

L'indicateur est obtenu en faisant la somme des frais de la vie courante et des frais spécifiques calculés pour le mois de septembre 2020. Une moyenne des sommes obtenues est faite pour l'Île-de-France et les autres régions, puis une pondération est faite par les effectifs d'étudiant.e.s de chaque territoire.

## Les frais de la vie courante

- Loyers et charges

L'indicateur obtenu pour les loyers est basé sur les chiffres fournis par la FAGE, eux même obtenus grâce à l'outil LocService de côte des loyers. Une moyenne pour chaque ville est calculée pour un studio entre 20 et 30 m<sup>2</sup> et pour un T2 de moins de 30 m<sup>2</sup> qui sont les deux formes de logement les plus utilisées par les étudiant.e.s. En découle un loyer moyen, toutes charges comprises.

- Alimentation, vêtements, hygiène

Un panier alimentaire nécessaire pour la composition d'un mois de repas est constitué (en dehors des 20 repas au Restaurant Universitaire). On compte également un ensemble de vêtements neufs, des produits d'hygiène et d'entretien. Tout comme l'indicateur des loisirs, l'écart du prix moyen de l'INSEE est appliqué pour prendre en compte l'écart entre l'Île-de-France et le reste de la France. L'AFNEG ajoute à cela une mensualité de 50€ par mois pour l'achat d'un ordinateur suffisamment puissant pour faire fonctionner les logiciels utilisés en licence de géographie, et l'achat d'une licence d'un logiciel de dessin assisté par ordinateur. Nous ajoutons également les frais spécifiques pour les sorties de terrain, à partir d'une moyenne effectuée après interrogation de notre réseau.

- Transports

Ce poste de dépense prend en compte le tarif moyen d'un abonnement étudiant en transport en commun. Cette moyenne est calculée selon le coût en Île de France et une moyenne de 33 villes. Cinq allers-retours mensuels au domicile parental sont également pris en compte (selon la distance moyenne domicile - lieu d'études donnée par l'INSEE, pour un trajet dans un véhicule personnel).

- Loisirs

Deux éléments sont pris en compte. Les sorties dont la moyenne est estimée par l'Observatoire de la Vie Étudiante lors d'une enquête de 2010 et l'achat de deux livres dont le prix moyen est estimé à 12,50€. Pour l'Île de France, l'écart du prix moyen entre l'Île-de-France et le reste de la France de l'INSEE est appliqué. La moyenne obtenue est pondérée.

- Repas au RU

Ce prix est obtenu en considérant qu'un.e étudiant.e se rend en moyenne cinq fois par semaine au restaurant universitaire pour manger, soit 20 fois dans le mois. Le prix du ticket pour l'année 2020-2021 s'élève à 3,30 €.

- Téléphonie et internet

Ce coût est obtenu en faisant une moyenne des tarifs pratiqués chez les trois principaux opérateurs porteurs d'une offre de téléphonie mobile et internet : Free, Orange et SFR.

## Les frais spécifiques de rentrée

- Frais d'inscription

C'est le prix actuel que paye un.e étudiant.e non-boursier.ère pour s'inscrire en licence à l'université, sans double inscription.

- CVE-C

Il s'agit du tarif annoncé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation pour l'année 2020-2021.

- Matériel pédagogique

Ce poste est composé du coût des articles de base utilisés par un.e étudiant.e à l'université. L'AFNEG ajoute à cela le prix moyen de l'ensemble des outils et ouvrages et cartes nécessaires à de bonnes conditions d'études en géographie. Une moyenne a été effectuée sur au moins 5 articles de chaque catégorie (ouvrages généralistes, ouvrages spécialisés, crayon, carnet, etc...).

- Frais d'agence immobilière

Les frais d'agence pris en compte sont ceux appliqués pour un logement de 20 mètres carrés maximum dans chaque ville, à la charge du ou de la locataire.

- Assurance logement

C'est la moyenne des différentes offres d'assurance habitation faites par les mutuelles étudiantes pour un studio ou T1.

- Complémentaire santé

Le montant moyen des offres proposées par les différentes mutuelles étudiantes.

## Références

Août 2020 - FAGE - Indicateur du coût de la rentrée, édition 2020

Août 2020 - ADOBE - <http://www.adobe.com/fr/products/illustrator.html>

Août 2020 - FNAC - <https://www.fnac.com>

Août 2020 - GOOGLE - [http://www.google.fr/shopping?hl=fr\\_FR](http://www.google.fr/shopping?hl=fr_FR)

## Contacts

Hélène Chobeaux

Présidente

06 33 82 96 55 | [helene.chobeaux@afneg.org](mailto:helene.chobeaux@afneg.org)

Bastien Fayet

Vice-Président en Charge des Affaires Sociales

06 83 22 97 99 | [bastien.fayet@afneg.org](mailto:bastien.fayet@afneg.org)

